

**Commission de Suivi et de Concertation sur le Pétrole en Guyane  
Compte rendu de la 11ème réunion du groupe de travail « Pêche »  
le 26 septembre 2014**

Etaient présents :

- Mme Carol OSTORERO, vice présidente de la Région Guyane,
- M. Jocelyn MEDAILLE, président du CRPMEM,
- M. Frédéric LETARD, vice-président du CRPMEM,
- M. Daniel ETIENNE, vice-président du CRPMEM,
- M. Jean Yves TARCY, chargé de mission au CRPMEM
- M. Gilles AMIARD, directeur délégué de SHELL France en Guyane
- M. Fabian Blanchard Délégué régional de l'Ifremer
- M. Christian CLAUDON, commission de suivi et de concertation
- Mme Céliane RINGUET, chargée de mission de la commission de suivi et de concertation
- Mme Mélanie FONTAINE, chargée de mission agriculture/pêche Région Guyane
- M. Julien PANCHOUT, chargé de mission, SGAR Guyane,
- M. Pascal HUC, directeur adjoint de la Mer de Guyane,

**Validation du compte-rendu du du GT n°10 du 26 juin 2014 :**

En l'absence de nouvelles observations sur ce compte-rendu modifié selon les remarques reçues du secrétariat de la CCSF puis diffusé le 30 juillet 2014, ce dernier est adopté à l'unanimité.

**Point sur le dossier de l'attribution de moteurs HB :**

Le directeur de la mer adjoint rappelle que suite aux précédents GT, à ce jour, 64 moteurs ont été attribués.

Plusieurs armateurs ont présenté, directement ou par l'intermédiaire du CRPMEM des attestations sociales et fiscales qui ont été transmises à Shell pour examen préalable. Les 15 dossiers présentés par les armateurs pour 16 moteurs ont reçu un avis favorable de Shell .

Il s'agit des dossiers suivants

BATSON	Beverly	Lady Claudia 837706
BATSON	Beverly	Patou 837790
Brigandin Pêche	Marc	Fredo II 837715
Karam	Georges	Innov 837751
Karam	Georges	Rakam 837559
MINERVE	Jean Calude	Saint Martin 837714
NAZIR	Azeez	Lady Dhanpattie 837798
SAIBOU	Epiphane	Cindy 837629
SAIBOU	Epiphane	Marina 837747
SAIBOU	Epiphane	Vicaise 837627
SOARES	Rubens	Gracieuse 592973
SOARES	Rubens	Raissa 3 837701
SOARES	Rubens	Raissa 3 837701
SOCIETE DE LA MER		Barthel 930007
VENKATA PEN	Georges	Les Deux Fils 517443
VENKATA PEN	Georges	Saint luc 707138

soit 16 moteurs au total;, 9 moteurs yamaha, 7 moteurs suzuki.

Ces dossiers sont présentés au GT pêche dont les membres acceptent la teneur. Cette liste constitue l'avenant N° 4 à la liste des moteurs et est validée en l'état.

Le total des moteurs attribués est donc dorénavant de 80 sur un total de 84 .

Après examen de l'ensemble des éléments fournis par le CRPMEM les livraisons et retraits de moteurs s'établissent comme suit :

Nombre total de moteurs selon la liste d'origine : 84

Nombre de moteurs attribués avant le 26/09/14 64 33 suzuki 31 yamaha

Nombre de moteurs livrés: 37

Nombre de moteurs récupérés par les pêcheurs 32

Nombre de moteurs disponibles non récupérés : 5

Livraisons prévues d'ici fin octobre : 16

Moteurs en cours de commande : 11

LE GT en ayant débattu un contrôle sur place sera effectué courant octobre afin de vérifier que l'ensemble des moteurs attribués ont bien été installés sur les navires destinataires. Il sera à cette occasion vérifié que ces navires sont titulaires d'un permis de navigation et d'une licence de pêche en cours de validité.

Mme la vice présidente indique qu'elle contactera les fournisseurs pour faire le point des devis-commandes-livraisons avec eux.

Concernant les 4 moteurs restant, il s'agit d'un moteur attribué à un armateur de l'association Torche à Saint Georges, d'un moteur attribué à M. Goncalves Alexis, navire Santa, qui a également bénéficié de 4000€ pour faire étudier et réaliser les plans de la transformation du navire pour passer en hors bord, du moteur attribué à M. Georges Rogier pour le navire Louloune et de celui attribué à M. Harry Segor pour la navire Remanta II.

Ces deux armateurs ont manifesté leur intention de se désister de leur demande et ce désistement a été entériné par décision de la commission FARA du CRPMEM en date du 11 septembre 2011.

Le CRPMEM adressera un courrier RAR et un mel à ces armateurs pour obtenir confirmation de leur désistement.

A l'occasion de cette commission, il a également été accepté le principe de l'échange moteurs entre M. Daniel Etienne et M. Léonard Ragnauth, celui ci ayant besoin immédiatement d'un moteur pour le navire La Loubine alors que M. Etienne n'en a pas besoin immédiatement. La commission a également validé la demande d'augmentation de puissance pour attribuer deux moteurs de 140CV.

L'association Torche ayant proposé de remplacer pour l'attribution d'un moteur M. Anaveado Dos Santos, navire San Marino, par Mme Dos Santos Patricia, navire Lion de Mer, ou Mme Simone Custodio, navire Serren de Mer, cette proposition est retenue.

Le CRPMEM adressera un courrier RAR et un mel à ces armateurs pour leur indiquer ces dispositions et leur préciser qu'ils disposent d'un mois pour faire parvenir leurs attestations sociales et fiscales à la Direction de la Mer.

De la même manière, M. Goncalves sera contacté pour lui faire savoir qu'il dispose maintenant d'un mois également pour finaliser totalement son dossier.

Si l'un de ces armateurs ne communique pas les documents demandés dans les délais impartis le moteur attribué sera reporté sur le suivant dans la liste.

Le GT valide l'augmentation de puissance du moteur de M. Ragnauth pour La Loubine et l'échange avec M. Etienne. L'augmentation de coût sera absorbée par le crédit dégagé par le désistement de M. Rogier et de M. Ségor. Les fonds disponibles avant l'attribution des 16 moteurs de ce jour étant de 204 071€, un ou des moteurs seront attribués selon le reliquat de finances, dans l'ordre fixé ci dessous aux premiers fournissant les justificatifs demandés dans un délais d'un mois jusqu'à consommation de l'ensemble des fonds dans la limite du budget de 910 000€.

Afin de conclure le dossier d'attribution des moteurs, sur proposition du CRPMEM, la liste d'attente suivante est arrêtée

Les armateurs seront contactés par le CRPMEM et les délais pour la fourniture des justificatifs leur seront précisés.

Direction de la mer

- 1/ Clérone PHILIDOR , navire Saint Tanois
- 2/ Christian SOUDINE , navire l'Avance 2. M. Soudine devra toutefois tout d'abord rembourser une avance du fonds de redémarrage indument perçue.
- 3/M. Alain Yenkamala, navire Tansion Aw
- 4/M. Léon Dolphin, navire Les Jumeaux II
- 5/ M. Marc Villar, navire Yeshua
- 6/Mme Adriana Dos Santos , navire Projet de Dieux II
- 7/M. Marc Dos Santos ilva Filho , navire Sainte Barbara.

Si l'ensemble des fonds n'est pas consommé, le reliquat sera disponible en vue de participer à d'autres projets communs, en priorité la structuration du centre d'aide à la comptabilité.

### **Examen du rapport Le Boulout consultant sur une structure d'avitaillement :**

Suite à la commande passée, le cabinet Le Boulout consultant, après l'étude menée sur place et finalisée en métropole avec la participation des spécialistes de la coopérative de Lorient, avait communiqué au secrétariat de la CSC et du GT Pêche un pré-rapport de ses travaux. Ces services s'étaient retrouvés en comité de financement de la CSC le 5 juin pour examiner ce document. Les conclusions de cette réunion avaient été exposées aux membres du GT Pêche qui n'y avaient pas participé et communiqués par écrit au CRPMEM pour réponse et transmission au cabinet Le Boulout.

En l'absence de réponse du CRPMEM un courrier reprenant l'ensemble des points relevés lors de cette réunion a été expédié au cabinet le 19 septembre, courrier joint à ce compte rendu.

Le CRPMEM informe le GT pêche que ce sujet a été débattu lors de la commission du 11 septembre 2014 et que des avis ont été rendus( cf compte rendu de la commission joint). Ces éléments seront communiqués au cabinet le Boulout.

Le Président Médaille rappelle l'importance pour la filière pêche en Guyane de la création de cette structure et rappelle que vu le manque de fonds propres de l'ensemble des acteurs la création d'une SEM avec une capitalisation de 350 000€ permettra le démarrage de l'activité. Il rappelle aussi le manque de transparence et les incohérences de la structure de l'octroi de mer et rappelle sa demande d'une réunion avec la Région sur le sujet.

M. Claudon demande à nouveau si la création d'un stock déporté géré par la coopérative de Lorient ne serait pas plus facile et moins coûteux. L'avis du Pdt Médaille est que le coût de création et de mise en place du stock de démarrage sera sensiblement identique à celui de la création de la SEM.

### **Compte rendu de l'expérimentation de pêche au chalut à grande ouverture verticale**

Direction de la mer

M. Amiard présente un résumé du rapport final de cette expérimentation. Il rappelle que deux chaluts GOV ont été construits pour cette expérimentation. Les traits ont été effectués avec le navire la Wallonne de l'armement Abchée. De nombreuses espèces ont été pêchées, dont certaines en quantités importantes. Ce compte rendu abrégé est annexé au présent compte rendu. Cette étude confirme la répartition des espèces telle qu'elle est décrite dans la littérature existante, et en particulier celle de l'acoupa rouge. Les filets ont été remis à l'Ifremer pour stockage et éventuelle utilisation ultérieure.

### **Création d'une structure de comptabilité**

Il est rappelé l'importance pour les armateurs de disposer d'une comptabilité en règle afin de pouvoir prétendre percevoir l'ensemble des aides auxquelles ils peuvent prétendre. L'intention serait de disposer d'une personne formée à la comptabilité travaillant à plein temps sur ce sujet et en mesure de rédiger les bulletins de salaire, établir la comptabilité et préparer les liasses fiscales des armateurs. M. Claudon rappelle que certaines tâches relèvent des experts comptables et qu'il aura prochainement une réunion avec eux afin de vérifier ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas. Une formation spécifique devra être prévue pour le personnel recruté. Mme Ostorero rappelle qu'il existe des structures dénommées groupement d'employeurs parfaitement adaptées à ce type de missions.

### **Questions diverses :**

Aucune question diverse n'a été évoquée.

Les sujets à l'ordre du jour ayant été examinés, la séance du GT "pêche" est levée

P.O.

Le Directeur Adjoint  
de la Mer de Guyane  
Pascal HUC



